

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 3 avril 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Philippe DELARUE, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT

Laura LAVILANIE

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **21 mars 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **21 mars 2024** est approuvé à l'unanimité.

**DEMANDE DE FINANCEMENT – RESTAURATION ET CONSERVATION DES
OBJETS D'ORFÈVREURIE DU TRESOR POUR LA CHAPELLE ST EXUPERE (Annule et
remplace n°30-2024) (38-2024)**

Dans le cadre du projet de mise en valeur des œuvres et objets mobiliers dans la chapelle Nord de l'église St Exupère, l'intervention d'une conservatrice/ restauratrice de six objets d'orfèvrerie provenant du trésor de l'Eglise St Exupère. Il s'agit d'objets liturgiques en cuivre, argent et argent doré.

Les prestations envisagées comprennent :

- la stabilisation de la matière par le retrait des produits instables et ceux pouvant nuire à la bonne conservation des objets.
- la protection des surfaces sera réalisée pour les objets comportant des sensibilités de la matière et des risques accrus de reprise de corrosion.
- la stabilisation de la structure par la consolidation des zones présentant des instabilités structurelles et qui permettront de sécuriser l'objet lors des manipulations et expositions.
- l'amélioration de la lisibilité et de la compréhension des objets par les opérations de dégagement et d'harmonisation des surfaces qui permettront de redonner une cohérence visuelle aux objets.

Le devis présenté par Mme Fanny DELLANCOURT, conservatrice/restauratrice d'objets d'orfèvrerie s'élève à 2 400€ HT.

Une demande de subvention auprès de la DRAC est sollicitée à hauteur de 45%.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Mr le maire à solliciter auprès de la DRAC une aide financière de 45%, soit un montant de 1 080€ HT
- Autorise Mr le Maire à demander l'autorisation d'intervention sur les objets correspondants pour le « Projet de mise en valeur d'objets mobiliers dans la chapelle nord de la chapelle St Exupère »
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau